

compte rendu de neuf ou dix lignes, tandis que le compte rendu d'autres discours plus brefs et beaucoup moins bien pensés occupait une demi-colonne. Les mêmes journaux rapportaient en détail les attaques lancées contre le député de Lambton, tandis que la réponse de celui-ci est passée presque inaperçue. Il croit que le siège du gouvernement devrait être situé là où l'opinion publique est au moins assez ferme pour obliger les journaux à publier des comptes rendus impartiaux. Tous ces facteurs tendent à renforcer la probabilité de l'abandon d'Ottawa comme siège du gouvernement: étant donné ces circonstances et l'expansion probable du Dominion, il ne croit pas sage d'affecter plus d'argent à ces immeubles en ce moment.

L'hon. M. McDougall dit que la Chambre n'est saisie d'aucune proposition tendant à affecter plus d'argent à ces immeubles, si ce n'est que le Gouvernement doit payer des travaux déjà faits, ainsi que des travaux jugés absolument nécessaires pour maintenir les immeubles en bon état—dépenses qui, il est regrettable d'avoir à le reconnaître, seront très considérables. Il sera nécessaire aussi de se rendre aux vues exprimées à la Chambre quant à la clôture qui entourera le terrain et aux arbres et arbrisseaux à planter ici et là. Le Gouvernement n'a pas l'intention de faire d'autres travaux que ceux-là en ce moment. Les observations de l'honorable député au sujet de l'opportunité d'établir ailleurs le siège du Gouvernement et du manque d'objectivité des comptes rendus n'ont donc guère leur place dans l'étude de ce crédit.

M. D. A. McDonald doit dire à l'honorable député (M. Bodwell) que l'opinion publique est chose inconnue dans cette partie du Canada. Il espère, pour sa part, qu'avant de quitter la vie publique il verra le siège du gouvernement quitter cette ville pour s'établir à Montréal ou à Québec. Est-ce bien ici une ville digne d'être le siège du gouvernement? Pas du tout. Il se sent écrasé par l'hospitalité de cet endroit. (Rires).

M. Gibbs fait allusion en blaguant au vote qu'il a naguère donné en faveur du demi-million destiné à parachever les édifices du Parlement. Ce vote l'a presque étouffé. (Rires). Il avait eu l'habitude de payer deux et demi pour cent de commission dans les affaires: mais il lui serait difficile de dire que ce vote lui a coûté la dernière fois qu'il s'est présenté devant ses commettants. (Rires). Il a dû lui coûter au moins deux et demi pour cent. (Rires). Il déteste ces édifices parlementaires, les tours, les terrains, et tout—(Rires)

général)—et il espère qu'on ne lui demandera pas de voter d'autre argent pour ces aménagements.

L'hon. M. McDougall affirme que la somme en cause est destinée à acquitter des montants déjà dus et à défrayer le coût d'installation d'une clôture autour du terrain.

M. Mackenzie espère qu'à la prochaine étape de l'étude de cette mesure, le ministre des Travaux publics voudra bien donner à la Chambre des explications plus satisfaisantes au sujet de cette somme. Il est un fait qui n'est peut-être pas assez connu, et c'est que le coût annuel de l'entretien des immeubles qui abritent le Parlement et les ministères dépasse de quelque \$10,000 ou \$15,000 le coût total des immeubles qui logent l'Assemblée législative du Québec. Sans compter que les tuiles sont plus qu'à moitié détruites et devront être remplacées d'ici un an ou deux. Et de plus, étant donné l'architecture gothique de ces immeubles, style qui ne convient qu'aux églises, les pièces sont mal éclairées et les murs sont si humides que les employés sont presque toujours malades. (Approbatons). Dans les circonstances, on a le droit de se demander s'il y a lieu de continuer à dépenser encore plus d'argent pour ces immeubles.

M. Chamberlin croit qu'une clôture serait très décorative et fort souhaitable mais qu'il vaudrait mieux songer à la bibliothèque. L'eau et l'air chaud détériorent rapidement les livres, qui s'entassent au point qu'on ne peut plus les retrouver.

M. Blanchet dit que de toute façon l'Assemblée législative est mieux partagée à Québec.

Le crédit est adopté, de même que tous les autres crédits—ports, quais et phares, \$120,000; routes et ponts \$6,000; glissoires et estacades, \$15,000; arbitrages et jugements \$14,000; droits divers, \$10,000; service de vapeurs fluviaux et océaniques, \$129,600; phares et service côtier, \$204,622; hôpitaux maritimes \$37,000; pêcheries, \$36,800; marquage du bois, \$75,000; inspections des chemins de fer et des vapeurs, \$11,500; indemnités seigneuriales, \$6,000; Indiens, \$8,400; divers, \$211,312.44; perception des revenus, \$563,261; revenus de l'intérieur et autres crédits jusqu'à 125.

Le comité lève la séance, fait rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau lundi.

La séance est levée à deux heures et douze minutes.